LES CONGRÉGATIONS

Les établissements non autorisés des congrégations autorisées.

Paris, 10 janvier. — En dehors des congrégations non autorisées dont le sort dépend du Parlement, saisi de leur demande d'autorisation, il y a le cas des établissements non encore autorisés fondés par des congrégations déjà autorisées. Aux termes de la loi du 1901, ces établissements doivent être autorisés par le Conseil d'Etat ; mais, conformément à l'avis du Conseil d'Etat lui-même, le gouvernement n'est tenu de soumettre à ce dernier que les demandes concernant les établissements qu'il juge susceptibles d'être autorisés. Pour les autres, il se borne à ne pas transmettre la demande d'autorisation au Conseil d'Etat, à prévenir les établissements en question qu'ils ne sont pas autorisés et à les inviter à se fermer.

M. Combes a consacré actuellement de régler la question des établissements non autorisés dépendant de congrégations autorisées.

Ces établissements sont au nombre de 12.000, lant hospitaliers qu'enseignants et pour la presque totalité dépendent de congrégations de femmes.

Sur ce nombre de 13.600, 10.900 établissements ont fermé leur demande d'autorisation en temps utile, c'est-à-dire dans les délais fixés par la loi de 1901 et les règlements qui en assurent l'application. Ces établissements continuent à fonctionner jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande.

Le président du conseil ne s'est pas, jusqu'ici, occupé de leur cas. Il règle présentement la situation de 2,700 établissements fermés en juillet 1902, soit par application de sa circulaire, soit par décrets directs.

Ces 2,700 établissements, tous enseignants, sont ceux qui avaient formé leur demande postérieurement aux délais légaux qui n'ont avisant formulé aucune. Sur ces 2,700 établissements, 300 environ ayant justifié de la possession de décrets de tutelle ont été provisoirement maintenus ouverts, 200 ont été fermés par décrets et le reste s'est fermé à la suite de la circulaire ministérielle.

M. Combes examine département par département le cas de ces 2.700 établissements et notifie à ceux qu'il ne croit pas devoir autoriser le refus de transmission de leur demande au Conseil d'Etat. Jusqu'à ce jour, 1.800 demandes ont été ainsi examinées et écartées.

Le travail est donc, on le voit, à peine commencé. M. Combes se réserve d'ailleurs de faire connaître à la Chambre les règles d'après lesquelles il se détermine pour l'examen de ces demandes d'autorisation se référant à ce le question et exposant l'une d'entre elles, membre de la majorité ministérielle, M. Paul Meunier, de puté de l'Aube, l'autre d'un membre de l'opposition, M. Pichon, député du Nord, sont précédemment annoncées. Le président du conseil accepterait de les discuter aussi promptement que la Chambre le voudra.

LÉGION D'HONNEUR

Les croix de l'intérieur — Les propositions des autres ministères

Les promotions et nominations dans la Légion d'honneur du ministère de l'intérieur, qui sont passées vendredi devant le Conseil de l'ordre, paraîtront lundi au *Journal officiel*.

Dès aujourd'hui, on peut donner quelques indications sur ce mouvement.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, est promu au grade de commandeur.

Parmi les nouveaux officiers, citons : M. Léon Pissard, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur ; le docteur H. Chard, de l'Académie de médecine ; MM. Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat (auteur d'un traité de droit sur l'application de la loi sur les associations) ; Aimé Desjardins, président de société de secours mutuels.

Parmi les chevaliers :

M. Jules Madeline, directeur administratif du *Matin* et du *Français* ; MM. J. M. Gros et Raymond, publicistes à Paris ; Mourgues, du *Moniteur du Puy-de-Dôme* ; Fenoux, directeur du *Petit Havre* ; Derrejean, de la *Petite Gironde* ; Bellaudy, préfet de l'Ardèche ; Hélène Devais, préfet du Lot ; Marini, sous-préfet de Sarlème ; Meurge, maire du 5e arrondissement de Paris, et Mourdon, commissaire de police à Brest.

Ajoutons que les croix du ministère de la justice, qui ont été examinées en même temps que les propositions du ministère de l'intérieur, paraîtront lundi à l'*Officiel*.

Quant aux propositions de l'instruction publique, des beaux-arts et des croix civiles du ministère de la guerre, elles ne seront examinées que lundi prochain par le Conseil de l'ordre.

M. Henri Poincaré, membre de l'Académie des sciences, recevra, de M. Chaumié, la cravate de commandeur.

UN INCIDENT AU PALAIS

Paris, 10 janvier. — On s'entretenait aujourd'hui au Palais de justice de l'incident que racontaient ce matin quelques journaux.

On avait dit qu'un juge d'instruction serait entre en coup de mots, le 3 septembre dernier, dans le cabinet de M. André, au moment où celui-ci procédait à l'interrogatoire de Thérèse Humbert, et que M. André aurait vivement admonesté son confrère au sujet de cette entrée inopinée dans son cabinet.

Les faits ainsi présentés ne sont pas absolument exacts. En réalité, c'est M. André qui, ayant besoin de demander un renseignement au juge d'instruction X, fit prier celui-ci de venir le trouver dans son cabinet. M. X, défère à ce désir, et au fit point d'entrée en coup de vent.

Les deux magistrats eurent quelques instants d'entretien en dehors du greffier et ce n'est que des paroles aimables échangées et ce fut tout.

On faisait remarquer au Palais qu'il n'était pas précédemment d'usage qu'un juge d'instruction se permettre d'abandonner un cabinet, à moins qu'il n'ait tout d'abord pas le droit et, si les choses s'étaient passées de la sorte, une suite qu'on eût dû donner à pareil incident. Tout se borne à démit, comme on le voit.

LES TROUBLES DE MARGUERITTE

Montpellier, 10 janvier. — Les audiences de cet interminable procès continuent dans une monotonie que rien ne vient plus troubler. Les témoins jurés sont dépêchés de mieux en mieux, les débats et se succèdent les audiences sans qu'on avance beaucoup.

Les dépositions n'offrent que peu d'intérêt, sans qu'on en déduis nouveaux faits apportés par les témoins.

Aujourd'hui, on a entendu Rollin, cuisinier de Jaudel. Jaudel est ce celui qui est le gendre de Marguerite, qui a tenté de l'empoisonner à plusieurs reprises et qui a fait le coup de feu sur le chemin de fer. Il a rapporté des propos de Marguerite qui ne sont pas à son avantage. Il a rapporté des propos de Marguerite qui ne sont pas à son avantage. Il a rapporté des propos de Marguerite qui ne sont pas à son avantage.

Le président, le procureur et le jury ont pris des notes. Certains prétendent. Alors Rollin a ajouté :

— Ce n'est pas moi, dit le juge d'instruction, ce n'est pas moi qui ai dit ce mot. Mais, c'est l'écorge qui vit encore.

Le procureur général. — Si vous avez quelques hésitations sur les propos que vous avez recueillis, je vous adjure de le dire.

Puis le facteur Augier a raconté comment il avait été surpris en tournée et obligé de remettre la lettre qui lui avait été confiée par les révoltés. M. Fanien Eugène fut également fait prisonnier et dut accompagner les insurgés jusqu'à Marguerite.

L'après-midi, on entend Lopez, forgeron, qui est le courage de désarmer Taulbi de sa matraque. C'est sur les conseils d'un autre colon qu'il se décida à confesser l'ultimatum et eut aussi la vie sauve.

Après deux autres dépositions l'audience est levée à 5 h. 3 4.

ATTENTAT A VAGIRARD

Une conciergerie a été assommée et dévalisée par un inconnu

Paris, 10 janvier. — Mme Hervieu, concierge 30, rue Labrouste, dont le mari, mouleur ornemaniste, travaille à Bagneux, se trouvait seule hier matin, vers neuf heures, lorsqu'un individu convenablement vêtu, pénétra dans la loge et lui dit :

— Madame, je suis le nouveau secrétaire du gérant, de votre immeuble... Contrairement à ce qu'il vous avait annoncé, il vu passer dans quelques mois, il a dû se rendre en Hollande et ses parents lui ont dit de ne pas vous dire ses projets. Comme il est très pressé, il m'a prié de vous dire de préparer tout de suite vos comptes et cet argent.

Sans méfiance, Mme Hervieu passa dans une petite pièce, attenant à la loge, qui lui sert de chambre à coucher. Mais à peine elle venait d'entrouvrir l'armoire à glace, où elle avait enfermé l'argent reçu la veille, que, d'un bond, l'individu était derrière elle, refermait d'un coup de pied la porte de la chambre, la saisissait à la gorge, la renversait. Mme Hervieu voulut appeler au secours ; une lutte s'engagea. Et tout en se débattant, elle eut encore le force de glisser la main jusqu'au rayon de l'armoire et de s'emparer du sac où était enfermé l'argent.

L'inconnu ne cessait de la frapper et d'étouffer les cris.

Mme Hervieu perdit connaissance...

Vers dix heures une locataire entrant chez elle aperçut la concierge étendue, le corps couvert d'ecchymoses et de sang ; sur le sol, des pièces d'or et d'argent avaient roulé ; dans sa main droite crispée, Mme Hervieu tenait encore des billets de banque froissés. Sur la glace de l'armoire, du sang avait giclé.

Après de longs soins elle revint à elle et put raconter ce qui s'était passé.

— Le misérable, dit-elle, a dû être dérangé par quelqu'un qui frappait à la porte de la loge, au moment où je venais de revenir de mes connaissance... Il s'est efforcé de m'arracher les billets de banque que je serrais dans ma main, et a réussi cependant à emporter deux billets de cent francs et de cinquante francs. Mais je doute qu'il puisse s'en servir, car ces billets doivent être couverts de sang...

— Avez-vous déjà vu cet homme ? demandons-nous. Le connaissez-vous ?

— Je ne le connais pas... Mais son visage ne m'est pas inconnu et je suis à peu près certaine de l'avoir vu rôder déjà dans le voisinage... Il est grand, brun, avec de petites moustaches brunes ; il peut avoir une trentaine d'années...

Le service de la Sûreté a fait ouvrir une enquête. Une piste sérieuse est suivie.

Terrible Erreur judiciaire

Cinquante ans de martyre au fond de la Sibérie

Saint-Pétersbourg, 10 janvier. — Dans les milieux modérés de Saint-Pétersbourg, on ne s'entretient actuellement que du prochain retour du capitaine Kazimoff, appartenant à une famille de l'aristocratie, qui avait été condamné, il y a cinquante ans, pour un meurtre commis, en des circonstances demeurées mystérieuses et qui a été conjoints dans les grâces récemment accordées par le tsar. Voici les faits tels qu'on en a retenu :

Dans la nuit du 20 janvier 1853, au cours d'une grande fête au Palais d'Hiver, deux jeunes gens, le comte Dmitrée Dogorouki et le capitaine Axandre Kazimoff, se prirent de querelle. Convoqués devant la Chancellerie, ils firent punis et défense leur fut faite de se battre en duel.

Quelques jours après, on trouvait sous la neige le cadavre du comte Dogorouki, frappé de plusieurs coups de poignard.

La rumeur publique accusa de ce meurtre le capitaine Kazimoff qui, malgré ses protestations d'innocence, fut condamné à la déportation en Sibérie.

Il y resta cinquante ans. Il revient aujourd'hui et l'on détourne que l'assassinat pour lequel il avait été condamné avait été commis par des frères d'une jeune fille que le comte avait séduite.

Cette erreur judiciaire, suivie de cinquante années de martyre en Sibérie, a gagné la sympathie publique à Kazimoff, pour qui une réparation éclatante sera sollicitée du tsar.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1871

Paris, 10 janvier. — Hier matin, à 10 heures, a eu lieu, au Magasins de la Ville de Paris, un tirage financier intéressant les obligations de l'emprunt municipal de 1871.

A ce tirage, qui était le 129e, il a été extrait de la roue 200 séries de dix numéros qui participeront à un tirage définitif qui aura lieu le 20 janvier. Les séries étant numérotées de 1 à 10, nous en donnons le chiffre initial :

107341	141861	73.900	1.200914	806231
287721	1.388291	247591	797171	201651
155311	20061	191391	1.010391	1.000
132661	667751	1.008371	1.274081	1.031371
925941	809631	814441	757891	1.208361
939921	147781	108341	972351	823921
1.004751	1.123321	1.072971	766281	24621
398754	163651	208851	1.168461	1.096261
68491	164791	619641	172691	120431
172461	1.362921	952411	1.128291	938161
43911	1.113951	589621	1.101991	576961
1.236581	99251	1.160031	213471	402951
331751	714051	421681	480881	191911
1.076961	1.089151	1.066131	256131	183271
846051	100921	690541	921571	254721
316671	616981	213221	890861	886021
594441	350951	1.191971	602461	1.068891
295601	1.124171	1.190571	271591	24631
347041	832921	280141	641341	1.165271
815131	367041	514831	682981	1.097531
806931	327291	1.021421	19191	556091
131601	503891	815861	460251	363591
1.161611	1.190075	656341	355771	525981
337931	1.059731	69871	1.178391	557791
663551	1.253311	811001	122721	1.095791
852411	376211	671081	30431	980711
973621	1.174691	45911	464521	397501
53441	966251	302961	314351	837841
994561	1.134141	1.125361	1.156341	986341
125441	973691	588641	472611	622451
1.148951	878041	463821	555011	765281
514381	43331	364241	709721	189931
902751	1.125761	1.000001	1.000	30041
102381	581271	624041	1.010671	737021
600651	331801	123351	793131	472431
1.129111	960551	1.189691	1.084791	1.141351
905761	1.120111	1.095781	1.095761	138231
291801	315611	934261	20331	337261
1.047291	364781	310161	967491	931011

LA PRINCESSE DE SAXE

Comment elle aurait quitté M. Giron

Rome, 10 janvier. — La *Giornale d'Italie* dit avoir reçu communication des lettres écrites par la princesse de Saxe elle-même et où, elle raconte comment sa séparation d'avec son amant s'est effectuée.

D'après le journal romain, les communications hostiles de la presse de tous pays, la façon scandaleuse dont quelques-uns d'entre eux avaient exercé une profonde impression sur elle. C'est alors qu'elle se mit à songer à ses enfants et à envisager l'immensité des torts qu'elle venait de leur causer. Le désespoir au cœur, elle signifia à Giron qu'ils pourraient s'en séparer.

Lorsque l'amant, précepteur apprit d'elle-même sa résolution, il pâlit affreusement, garda un moment le silence, puis se mit à trembler nerveusement. Comprenant que la résolution de sa maîtresse était inébranlable, il sortit du salon, fit ses malles et partit immédiatement de l'hotel, avant l'heure qu'il avait indiquée à la princesse.

Duel sensationnel

Rome, 10 janvier. — Le comte de Bellerade avait été chargé d'une mission en Transylvanie, sujet de l'exploitation des petits Italiens.

Il est bier soir, au sujet de cette mission une violente altercation avec M. Prinetti, ministre des affaires étrangères, et le provoqua en duel.

M. Prinetti lui a envoyé aussitôt ses témoins.

La grâce de Vidal

Nice, 10 janvier. — Vidal a quitté Nice aujourd'hui sous bonne escorte, pour être dirigé sur Aix, où lecture lui sera faite des lettres de grâce.

Ce soir encore, un journal nationaliste du soir se fait l'écho d'un bruit extraordinaire qui, court, dit-il, à Nice et d'après lequel Vidal serait de fils naturel du roi d'Angleterre, circonstance qui lui aurait valu sa grâce !!!

Mais c'est un journal nationaliste qui dit cela.

ROUBAIX

BULLETIN COMMERCIAL

Roubaix, 10 janvier 1903.

Nous avons, dès le 1er novembre, mis nos lecteurs au courant de ce qui s'échaufferait sur place en dépliants pour l'hiver 1903-1904. Nous avons, et pour cause, négligé alors de parler des Tricots qui sont toujours très démunis pour doubler les vêtements lourds, tels que pardessus, pelerines, mackinaw et vestons d'hiver, ces genres ne se commissionnant, pour la plupart, qu'après que les choix de draperies sont faits de l'on s'aperçoit qu'il devrait s'accoutumer avec l'endroit ; les principaux clients font ainsi travailler leurs idées et n'achètent que des bandes tubulaires exclusives à eux. Actuellement les tricots sont en vogue, et en cette matière, on peut donc renseigner sur ce qui se fera le plus.

Les dehors du « Pied de Poule » et des Damiers noir et blanc, bleu et blanc, louite et blanc, on sait qu'il ne se fait guère en Tourcoing que des grands carreaux en couleurs voyantes, cette saison de la mode qui qualifie ces bas purs, ce sera pour ce genre comme pour le reste, on sera tout aux dispositions discrètes, mais l'article ne s'opérant guère qu'aux grands dessins, il faut toujours, en ce cas, que les vendeurs vaille des carreaux foncés et très fondus, de préference en tons marrons, bleuets foncés et toutes teintes de couleur, mais les tons noirs et rayés combinés avec fil à fil dominant en jaune noir et gris, noir et blanc, louite et gris, etc., et cabouros en noir, bleu ou louite ; ces combinaisons ne sont pas du tout neuves et trois et aussi des chromos proportionnés à la grandeur des dessins.

Les fabricants objets ont, par fil, essayer de faire beaucoup plus beau que ce qui s'est fait jusqu'ici sur notre place ; on nous assure que certains d'entre eux échantillonnent grandement les genres velours noir, et les capteront concurremment avantageusement la fabrique ignoise ; sotbaitons pour eux qu'ils réussissent.

En passant, disons un mot — sans sujetpartisprit ici en entendu — à propos du drap necessaire à la confection des uniformes de la police. Disons tout de suite que nous sommes heureux de voir notre municipalité décidée de favoriser l'industrie locale, mais le conseiller municipal qui faisait observer que le drap pelge laisse passer assez facilement l'eau avait un peu raison, et il serait facile d'obvier à cet inconvénient : *ce serait de faire imperméabiliser le drap après décatissage à fond.* Cette opération donnerait certainement d'excellents resultats et on ne craquerait, en tous cas, absolument rien de l'essayer.

La situation des cotons est toujours anormale et inquiète avec juste raison nos lecteurs, nous en parlerons plus longuement dans notre prochain *Bulletin*.

Notre « Marche à Terme » a fait un peu de hausse sur les laines ces dernières semaines, mais sa « cote officielle » est toujours loin de la « cote réelle » des peignes et surtout des fils dont les cours très élevés se maintiennent.

TEXTILE.

Souscription publique pour la construction du nouvel hôpital. — 26e liste de la Mairie :

Personnel des services municipaux, 1.097 70 — MM. Hasri Dreidler et Cie, 1.000 — Mme veuve Ch. Delsart et M. Maurice Delsart, ancien notaire, exécutrices, 95, rue de la Gare, 200 — Petit Alex., 1, rue du Château, 200 — Mlles Cordier-Bonte, Decaline et Mme Pierre Cordier-Bonte, 1, rue du Jardin, 200 — M. Jean Dumez, 73-75 — Le personnel de la maison Alexandre Noyte, 73-75 — Le personnel de la Fonderie de l'Est, 3-5, rue de Dronne — Charles Masson, ancien notaire, 1, rue de Valmy, à Paris, 1.000 — M. et Mme Vandamme Cavar, entrepreneurs, 1, rue de Lille, 100 — M. et Mme Grande Edmond, notaire, 43, rue Neuve, 1.000 — La Prévoyance rue aire, 53-55 — M. Caquant Cyrille et sa mère, 100, rue de Fourquet, 50 — Mme veuve Dumas, 119, boulevard d'Armentières, 1.000 — M. Henri Hestlie, professeur d'anglais et d'italien, 5.00 — M. X.Vrint Pierre, professeur d'espagnol, 5.00 — M. Wilsson Robs, professeur d'allemand, 5.00 — Mlle Hortense Bouchez, professeur d'anglais, 5.00 — M. Demory Edmond, professeur d'anglais, 5.00 — Les élèves des cours d'anglais, d'espagnol et d'italien, 14.00 — M. Lous Lemaire, constructeur électricien, 10, rue du Bois, 10.00.

Total . . . 5.918 95
Souscriptions antérieures . . 1.319.307 75

Total au 9 janvier 1.03. . 1.325.221 70

Compte rendu de la séance du Comité de 4 janvier 1903 de l'Union Commerciale. — La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. Wicart, président, et clôt à 10 heures.

1° Le « Comité vote l'admission de 8 nouveaux membres ce qui élève le nombre de nos adhérents à 501.

2° D'accord avec l'Administration qui a accueilli avec bienveillance notre demande d'établissement de plaques indicatrices des différentes rues et ruelles, nous espérons que ce vœu si ardemment désiré des petits commerçants se réalisera prochainement. De la sorte ils ne seront plus astreints à parcourir une grande partie de la ville pour la vérification qui se fera dans plusieurs quartiers.

3° Le président de l'U. G. demande le nom, le commerce, l'adresse de chacun de ses membres est en vente de distribution. Il est particulièrement accueilli, dans l'intérêt des petits commerçants qui ne seraient pas l'U. G. qui ces prix « engagement » qui, lorsque de fournir de préférence ceux ceux-ci ont signé ; cette petite brochure que l'on peut conserver toujours à connaître et tout ensuite, mais aussi ceux services aux petits commerçants pour leurs ventes et leurs achats journaliers.

L'U. G. fait à l'opinion du Conseil au, au nouvel appel aux petits commerçants et industriels qui ne s'y sont pas encore fait inscrire. Il y va de leur intérêt le plus pressant et de l'avenir de leurs enfants. Car si les petits ne s'unissent pas pour défendre leurs intérêts matériels, ils seront infailliblement écrasés et ils n'ont d'espoir de salut qu'en leur engage le régime économique nouveau de l'accaparement universel.

Engagements volontaires. — Le 128e régiment d'infanterie en garnison à Mamers (Sarthe), demande, à titre d'engages volontaires de 3 ans, des clarinettistes et un pianiste.

Adresser les demandes à M. le chef de musique de régiment.

Classement de rues. — Par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1902, les rues de Remiremont et d'Epinal sont classées dans le réseau des voies publiques urbaines de la ville de Roubaix.

Grave accident dans une filature. — Hier après-midi, vers 3 heures, un grave accident s'est produit dans la filature Lemaire et Didier, rue des Ecluses.

Un homme, nommé Georges Bauger, âgé de 54 ans, demeurant rue de la Gare 50, se trouvait dans la salle des bardeurs, lorsqu'en voulant remettre en place une courroie, sa main droite fut prise dans un engrenage et horriblement meurtrie.

Après avoir été pansé sur place, le blessé fut transporté en urgence à l'Hôtel Dieu. L'amputation est probable.

Accident de travail. — A la Société anonyme l'Avenir, sl. Emile Loucheur, âge de 27 ans, aprprentur, demeurant rue Turgot, cour Deschamps, 3, a eu le pied pris sous une roue d'un chariot lacet.

Société de Tir et de Gymnastique. — Par une circulaire en date du 11 décembre dernier, le ministre de l'Intérieur invite les sociétés de tir et de gymnastique à faire les démarches nécessaires avant le 15 du 1er janvier 1901, concernant les associations.

Cette circulaire mentionne que les demandes de subventions des sociétés, des départements ou des communes seront refusées aux sociétés de cette catégorie qui ne se seront pas conformées à la dite loi.

Autorisation de bâtir. — M. F. Declercq, rue du Bassin, 15, une maison, avenue *Julie Lagache*.

Abus de confiance. — Procès-verbal a été dressé contre Mme Marcel Aigueperse, âgée de 29 ans, garçon boulanger, demeurant rue St-Antoine, 7, à Wasquehal, pour abus de confiance d'une somme de 40 fr. au préjudice de M. Fabrot, boulanger, 89, boulevard d'Armentières.

Un faux clerc d'huissier. — Mercredi dernier, vers cinq heures du soir, un individu disant se nommer Dhervillers, clerc de M. Bulot, huissier, s'est présenté chez feu chez M. Alexandre Loire, filateur de coton à Tourcoing, pour solliciter une charité en faveur d'un ancien fonctionnaire judiciaire, marié, père de trois enfants qu'il avait été chargé d'exhuser de son domicile, 10, rue du Hêre, à Tourcoing.

Trouvant cette demande étrange, M. Loire s'adressa à l'intéressé qui lui donner et informa Me Bulot, huissier à Roubaix.

Ce dernier adressa aussitôt à M. Loire, la lettre suivante :

Monsieur A. Loire, filat.ur, Tourcoing.

Je m'empresse de vous informer que je ne connais aucune des personnes désignées dans votre lettre du 10 courant.

L'individu qui s'est présenté chez vous est certainement un escroc qui ne doit pas en être à son coup d'essai.

C'est sans doute la même personne qui s'est présentée à certaine étude de notaire dans de Roubaix et à l'objet des mêmes solliciations. Si ce personnel chez vous, vous ne devez pas hésiter à le faire arrêter.

Veuillez agréer, etc.

L. Bulot.

A la suite de cette nouvelle tentative d'escroquerie, M. Bulot a déposé une plainte à la police et une enquête est ouverte.

Les ivrognes. — Procès-verbal pour rixe et ivresse scandaleuse rue de Lannoy, a été dressé à la charge de Chocreaux Emile, 33 ans, journalier, demeurant rue de Dunkerque, 78 et de Vanbrantghem Emile, 29 ans, tisserand, rue St Antoine, 64.

Salle Dominique-Rousseau

Rue de l'Alouette, 60, ROUBAIX

Dimanche 11 Janvier 1903

Bal Masqué

Cavalier 1 franc — Dame 50 centimes

On trouvera dans l'Etablissement des Masques et Costumes à des prix modérés.

La salle sera chauffée

OUVERTURE DU BAL A 7 HEURES PRÉCISES

Chronique Régionale

Remise sur les cotes foncières

La loi du 16 juillet 1902, dispose que le dégrèvement des pelées cotes foncières (toutes les fonces des propriétés non bâties) ne dépassant pas au total pour la part de l'Etat, et pour le même contribuable, la somme de 25 francs), accordée par la loi du 31 juillet 1897, sera de nouveau effectué en 1903.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont obtenu le dégrèvement en 1902 obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1903, la même remise d'impôt qu'en 1902, sauvu qu'ils remplissent les trois conditions suivantes :

1° Ne pas être imposés, en 1903, à plus de 30 fr. (part de l'Etat), de contribution personnelle mobilière ;

2° Navoir aliené la propriété ou l'usufruit d'aucune des parcelles de terrain comprises dans les cotes figurant sur la déclaration qu'ils ont fait antérieurement pour obtenir la première fois le dégrèvement ;

3° Navoir acquis la propriété ou l'usufruit d'aucune parcelle de terrain.

Les vis imprimé au dos des avertissements de 1903 et relatif à la présentation de nouvelles déclarations n'est pas applicable aux contribuables de cette catégorie.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard :

1° Des contribuables dont la situation ne sera modifiée à raison des conditions ci-dessus énumérées et qui, malgré ces modifications, se trouveront encore dans es conditions voulues pour obtenir le dégrèvement ;

2° Des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1902, mais qui y auraient droit en 1903.

La déclaration des contribuables devra être rédigé sur une formule imprimée mise gratuitement à leur disposition dans les mairies et dans les perceptions. Elle devra, à peine de nullité, être déposée dans le délai d'un mois, à partir de la publication du dernier rôle foncier ou personnel mobilier intéressant le contribuable.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des instructions détaillées pour la rédaction des déclarations.

Dernière Heure

ENCORE UN ATTENTAT

Coup de revolver contre le cortège royal en Espagne. — Arrestation du coupable. — Un fou

Madrid, 10 janvier. — Un individu a tiré un coup de revolver contre les voitures du cortège royal.

Le roi revenait d'entendre le *Salve* à l'église d'Atocha. Il sortit sa tête de la voiture au bruit de la détonation mais la reine mère, qui se trouvait avec lui le force à rentrer. Le coupable a été arrêté aussitôt. C'est un nommé Pello.

Il a déclaré avoir voulu tuer le grand chambellan, mais non le roi.

Les déclarations qu'il a faites prouvent que l'on se trouve en présence d'un fou. Il se défend énergiquement d'être anarchiste.

LE VENEZUELA et la Cour de la Haye

Paris, 10 janvier. — A propos de l'interpellation de M. d'Estournelles de Constant, on fait remarquer au ministère des affaires étrangères, que l'on n'a point soumis notre litige avec le Venezuela au tribunal de la Haye parce qu'il n'est pas regle par un arbitrage proprement dit, mais par un débat amiable entre les parties.

C'est le Venezuela lui même qui a demandé ce règlement après avoir sollicité lui-même la reprise de nos relations diplomatiques avec lui. La suppression du tarif minimum pour les importations des produits vénézuéliens, est suspendue aux résultats de cette étude.

EN TURQUIE

M. Constans et les intérêts russes

Paris, 10 janvier. — On ne saurait manquer d'être frappé par la coïncidence du départ de M. Constans qui va rejoindre son poste avec l'ouverture des négociations auxquelles donne lieu la réclamation un peu tardive de l'Angleterre contre le passage des torpilleurs russes aux Dardanelles.

Nul doute que l'ambassadeur de France qui est « persona grata » auprès du Sultan ne hâte son retour tout exprès pour appuyer les intérêts russes et pour veiller aux conclusions de ce débat assez piquant.

Laïcisation d'hospice

Reims, 10 janvier. — Les religieuses desservant l'hôpital militaire de Reims ont quitté l'établissement aujourd'hui, pour cause de laïcisation.

Souscription publique pour le nouveau hôpital

Personnel des services municipaux, 1.097 70 — MM. Hasri Dreidler et Cie, 1.000 — Mme veuve Ch. Delsart et M. Maurice Delsart, ancien notaire, exécutrices, 95, rue de la Gare, 200 — Petit Alex., 1, rue du Château, 200 — Mlles Cordier-Bonte, Decaline et Mme Pierre Cordier-Bonte, 1, rue du Jardin, 200 — M. Jean Dumez, 73-75 — Le personnel de la maison Alexandre Noyte, 73-75 — Le personnel de la Fonderie de l'Est, 3-5, rue de Dronne — Charles Masson, ancien notaire, 1, rue de Valmy, à Paris, 1.000 — M. et Mme Vandamme Cavar, entrepreneurs, 1, rue de Lille, 100 — M. et Mme Grande Edmond, notaire, 43, rue Neuve, 1.000 — La Prévoyance rue aire, 53-55 — M. Caquant Cyrille et sa mère, 100, rue de Fourquet, 50 — Mme veuve Dumas, 119, boulevard d'Armentières, 1.000 — M. Henri Hestlie, professeur d'anglais et d'italien, 5.00 — M. X.Vrint Pierre, professeur d'espagnol, 5.00 — M. Wilsson Robs, professeur d'allemand, 5.00 — Mlle Hortense Bouchez, professeur d'anglais, 5.00 — M. Demory Edmond, professeur d'anglais, 5.00 — Les élèves des cours d'anglais, d'espagnol et d'italien, 14.00 — M. Lous Lemaire, constructeur électricien, 10, rue du Bois, 10.00.

Total . . . 5.918 95
Souscriptions antérieures . . 1.319.307 75

Total au 9 janvier 1.03. . 1.325.221 70

Compte rendu de la séance du Comité de 4 janvier 1903 de l'Union Commerciale. — La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. Wicart, président, et clôt à 10 heures.

1° Le « Comité vote l'admission de 8 nouveaux membres ce qui élève le nombre de nos adhérents à 501.

2° D'accord avec l'Administration qui a accueilli avec bienveillance notre demande d'établissement de plaques indicatrices des différentes rues et ruelles, nous espérons que ce vœu si ardemment désiré des petits commerçants se réalisera prochainement. De la sorte ils ne seront plus astreints à parcourir une grande partie de la ville pour la vérification qui se fera dans plusieurs quartiers.

3° Le président de l'U. G. demande le nom, le commerce, l'adresse de chacun de ses membres est en vente de distribution. Il est particulièrement accueilli, dans l'intérêt des petits commerçants qui ne seraient pas l'U. G. qui ces prix « engagement » qui, lorsque de fournir de préférence ceux ceux-ci ont signé ; cette petite brochure que l'on peut conserver toujours à connaître et tout ensuite, mais aussi ceux services aux petits commerçants pour leurs ventes et leurs achats journaliers.

L'U. G. fait à l'opinion du Conseil au, au nouvel appel aux petits commerçants et industriels qui ne s'y sont pas encore fait inscrire. Il y va de leur intérêt le plus pressant et de l'avenir de leurs enfants. Car si les petits ne s'unissent pas pour défendre leurs intérêts matériels, ils seront infailliblement écrasés et ils n'ont d'espoir de salut qu'en leur engage le régime économique nouveau de l'accaparement universel.

Engagements volontaires. — Le 128e régiment d'infanterie en garnison à Mamers (Sarthe), demande, à titre d'engages volontaires de 3 ans, des clarinettistes et un pianiste.

Adresser les demandes à M. le chef de musique de régiment.

Classement de rues. — Par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1902, les rues de Remiremont et d'Epinal sont classées dans le réseau des voies publiques urbaines de la ville de Roubaix.

Grave accident dans une filature. — Hier après-midi, vers 3 heures, un grave accident s'est produit dans la filature Lemaire et Didier, rue des Ecluses.

Un homme, nommé Georges Bauger, âgé de 54 ans, demeurant rue de la Gare 50, se trouvait dans la salle des bardeurs, lorsqu'en voulant remettre en place une courroie, sa main droite fut prise dans un engrenage et horriblement meurtrie.

Après avoir été pansé sur place, le blessé fut transporté en urgence à l'Hôtel Dieu. L'amputation est probable.

Accident de travail. — A la Société anonyme l'Avenir, sl. Emile Loucheur, âge de 27 ans, aprprentur, demeurant rue Turgot, cour Deschamps, 3, a eu le pied pris sous une roue d'un chariot lacet.

Société de Tir et de Gymnastique. — Par une circulaire en date du 11 décembre dernier, le ministre de l'Intérieur invite les sociétés de tir et de gymnastique à faire les démarches nécessaires avant le 15 du 1er janvier 1901, concernant les associations.

Cette circulaire mentionne que les demandes de subventions des sociétés, des départements ou des communes seront refusées aux sociétés de cette catégorie qui ne se seront pas conformées à la dite loi.

Autorisation de bâtir. — M. F. Declercq, rue du Bassin, 15, une maison, avenue *Julie Lagache*.

Abus de confiance. — Procès-verbal a été dressé contre Mme Marcel Aigueperse, âgée de 29 ans, garçon boulanger, demeurant rue St-Antoine, 7, à Wasquehal, pour abus de confiance d'une somme de 40 fr. au préjudice de M. Fabrot, boulanger, 89, boulevard d'Armentières.

Un faux clerc d'huissier. — Mercredi dernier, vers cinq heures du soir, un individu disant se nommer Dhervillers, clerc de M. Bulot, huissier, s'est présenté chez feu chez M. Alexandre Loire, filateur de coton à Tourcoing, pour solliciter une charité en faveur d'un ancien fonctionnaire judiciaire, marié, père de trois enfants qu'il avait été chargé d'exhuser de son domicile, 10, rue du Hêre, à Tourcoing.

Trouvant cette demande étrange, M. Loire s'adressa à l'intéressé qui lui donner et informa Me Bulot, huissier à Roubaix.

Ce dernier adressa aussitôt à M. Loire, la lettre suivante :

Monsieur A. Loire, filat.ur, Tourcoing.

Je m'empresse de vous informer que je ne connais aucune des personnes désignées dans votre lettre du 10 courant.

L'individu qui s'est présenté chez vous est certainement un escroc qui ne doit pas en être à son coup d'essai.

C'est sans doute la même personne qui s'est présentée à certaine étude de notaire dans de Roubaix et à l'objet des mêmes solliciations. Si ce personnel chez vous, vous ne devez pas hésiter à le faire arrêter.

Veuillez agréer, etc.

L. Bulot.

A la suite de cette nouvelle tentative d'escroquerie, M. Bulot a déposé une plainte à la police et une enquête est ouverte.

Les ivrognes. — Procès-verbal pour rixe et ivresse scandaleuse rue de Lannoy, a été dressé à la charge de Chocreaux Emile, 33 ans, journalier, demeurant rue de Dunkerque, 78 et de Vanbrantghem Emile, 29 ans, tisserand, rue St Antoine, 64.

Salle Dominique-Rousseau

Rue de l'Alouette, 60, ROUBAIX

Dimanche 11